

Compte-rendu de la séance du 13 février 2017

Séance du : 13 février 2017

Date de convocation : 6 février 2017

Date d'affichage : 14 février 2017

Assistaient à la séance : Mme ACQUAIRE ; WALTON-ARRASSE ;

Mrs ACQUAIRE, FROISSART, BEAUVOIS, FENOT, PARANT, ZIENTEK B. DEVENDEVILLE, ROUSSEAU, ZIENTEK S. LEFEVRE

Absents excusés: Mme CLEENEWERCK (Proc. M. DEVENDEVILLE), M. VANDEPUTTE (Proc. M. PARANT)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 14

Secrétaire de séance : Mme WALTON-ARRASSE Fabienne

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017 et adoption.

RENOUVELLEMENT DE BAIL (annule et remplace la précédente délibération)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la promesse de bail entre la commune d'ATHIES (ex Centre Communal d'Action Sociale) et Monsieur Timothée GUEROULT, concernant la parcelle cadastrée section ZO numéro 15 (2ha79a62ca).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De consentir auprès de Monsieur Timothée GUEROULT un bail rural sur la parcelle cadastrée section ZO numéro 15 (2ha79a62ca).
- Que ce bail sera fait conformément aux dispositions du statut du fermage et consenti sous les conditions particulières suivantes convenues entre les parties :
 - Durée du bail : 9 ans à compter du 1^{er} mars 2017
 - Fermage : 8q/ha sur 50% de la surface et 7.5q/ha sur 50% soit 225.45€/ha au 30/09/2016.
 - Impôts fonciers à la charge du preneur : 20%
 - Droit de chasse : consenti au preneur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte administratif et le compte de gestion 2016 :

Dépenses de Fonctionnement : 297 500.02€

Recettes de Fonctionnement : 528 007.12€

Dépenses d'Investissement : 132 210.58€

Recettes d'Investissement : 60 352. 62€

TOTAL CUMULE :

DEPENSES : 429 710.60€

RECETTES : 588 359.74€

Après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire s'étant retiré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016, identiques dans les écritures.

AFFECTATION DE RESULTAT

Après en avoir délibéré et suite à l'approbation du compte administratif 2016, les membres du conseil décident à l'unanimité des reports suivants pour le budget prévisionnel 2017 :

Excédent de Fonctionnement (002) = 158 649.14€

Compte 1068 = 71 857.96€

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2017

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les prévisions budgétaires pour l'année 2017, et donc le produit nécessaire à l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré,

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2017 comme suit (aucune augmentation communale) :

Taxe d'habitation : 15.32

Taxe foncière (bâti) : 10.57

Taxe foncière (non bâti) : 16.34

CFE : 16.63

HORAIRES DE TRAVAIL DE MONSIEUR BRUNO DECOMBLE

Monsieur le Maire présente au conseil la nécessité de revoir l'emploi du temps de Monsieur DECOMBLE, employé communal. Actuellement, Monsieur DECOMBLE effectue 35 heures/semaine réparties comme suit : 30 heures/semaine d'octobre à mars et 40 heures/semaine d'avril à septembre. Compte tenu des nécessités du service, il convient de revoir cet emploi du temps.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

L'assemblée décide de fixer les horaires de Monsieur Bruno DECOMBLE ainsi :

35 heures / semaine toute l'année, à savoir : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00.

Cet emploi du temps prendra effet au 1^{er} avril 2017.

CONCERT DU 8 AVRIL 2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers un projet de concert, qui serait organisé le 8 avril prochain. Il s'agirait de rassembler plusieurs orchestres d'harmonie de la région, ainsi que des chanteurs, qui proposeraient un répertoire très moderne. Le concert serait précédé d'un apéritif musical (avec un groupe), et suivi d'un buffet campagnard.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition, et autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous documents en rapport à cet événement.

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers de la proposition de règlement intérieur.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers acceptent à l'unanimité ledit règlement et son application à compter du 14 février 2017. Chaque employé en recevra une copie et en signera un exemplaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux urgents : gouttières de l'église (des devis seront demandés)
- Problèmes de confidentialité lors des réunions de conseil. Des propos sont déformés et rapportés avant même l'affichage du compte-rendu.
- Péril imminent rue du Pavé : l'architecte des bâtiments de France s'est rendu sur place. Le site est privé, le portail ne sera pas classé. Il faut le conserver, mais comme ce portail est privé, la commune n'a pas l'obligation de le restaurer. Le pigeonnier peut être démoli.
- Les travaux du logement au 20 rue du Dessous ont commencé (salle de bain, etc.).
- Rue de Fourques (ancienne maison de Mme Caplier) : les mauvaises herbes envahissent encore le trottoir.
- Tracteur : il faut remettre un gyrophare, et refaire le siège. Attention également à la visibilité (panneaux) lors des travaux sur la chaussée.
- Abattage des arbres au cimetière : à voir très prochainement.

Fin de séance à 20h10.

